



**EUROPE ECOLOGIE LES VERTS 47**

14 rue Richard Cœur de Lion

47000 AGEN

[lot-et-garonne@eelv.fr](mailto:lot-et-garonne@eelv.fr)

## **Contribution d'Europe Écologie Les Verts à l'enquête publique relative au projet de PLUI de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois**

### **Gardons aux terres agricoles fertiles leur vocation première**

**Malgré les orientations intéressantes développées dans le Projet d'aménagement et de développement durables ( voir ci-dessous) de la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois ( dans le PLUI en cours), et le retour à vocation agricole d'environ 900 ha de superficie anciennement constructible tel que précisé dans le projet de PLUI, nous ne pouvons que regretter la décision de voir disparaître sous le béton et le bitume 10 ha de riche terre agricole en bordure du Lot.**

#### **EXTRAITS du PADD inclus dans le PLUI du Grand Villeneuvois**

##### ***A1 Orientations pour la protection des espaces agricoles***

*Préserver les terres agricoles, leurs capacités productives et reconnaître le rôle de l'agriculture dans la mise en valeur des milieux et des paysages*

- *Modérer la consommation des espaces agricoles, dans une logique de lutte contre l'étalement urbain et contre le mitage de l'espace agricole.*
- *Assurer le développement urbain en évitant de pénaliser l'agriculture sur des terres de bonne valeur agronomique, sur des parcelles bénéficiant d'équipements d'irrigation et sur des parcelles converties en bio.*
- *Préserver les espaces agricoles également en fonction : - de leur participation au fonctionnement des continuités écologiques de la trame verte, - de leur rôle dans l'épuration naturelle et la rétention des eaux, la lutte contre l'érosion des sols, - de leur sensibilité paysagère.*
- *Accompagner le développement d'une agriculture de proximité et des filières courtes.*

***A2 Orientations pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques*** *Maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques • Protéger globalement les corridors en les préservant de l'urbanisation et des équipements.*

##### ***B2. Orientations pour le cadre de vie, le paysage et le patrimoine***

*Protéger les sites d'intérêt et de forte sensibilité paysagère et patrimoniale, socles du développement du territoire*

*1/ Affirmer le caractère central et structurant du corridor paysager du Lot au sein du Grand Villeneuvois*

- *Protéger les spécificités du corridor paysager du Lot, ses affluents et la diversité des paysages associés.*
- *Préserver les agréments et le confort climatique liés à l'eau (notamment la préservation des ripisylves).*
- *Aménager les abords du Lot et de ses affluents, en faveur de la (re-)création d'un lien fonctionnel et symbolique avec le fleuve : accès, cheminements et liaisons douces, perspectives...*
- *S'assurer d'une bonne intégration paysagère dans cet environnement sensible des aménagements et des projets liés au Lot, ainsi que des bâtiments construits le long de celui-ci (notamment agricoles).*

*2/ Préserver et mettre en évidence les spécificités et les sensibilités des paysages identitaires de la Vallée du Lot, du Pays des Serres, et des Coteaux molassiques :*

- *Éviter ou fortement contraindre la création de zones d'activités dans les secteurs paysagers sensibles*

**Au regard de ces orientations, et bien que partageant le souci de limiter le mitage des zones urbanisées et donc d'assurer une certaine continuité dans les espaces bâtis, il nous apparaît que l'utilisation de terres agricoles de grande qualité agronomique pour l'extension de la zone d'activité de la Barbière, zone comprise entre la route et le Lot, s'avère incompatible avec celles-ci et ceci pour les raisons suivantes :**

- Imperméabilisation des sols alors que l'équivalent surface d'un département français disparaît tout les 7 ans sous des revêtements artificiels.
- Risques importants de perte de biodiversité par la dégradation de la continuité du corridor écologique que constitue la rivière Lot( présence de nombreuses espèces protégées dans la ripisylve voisine).
- Nécessité de développer une agriculture de qualité, respectueuse des sols et de la santé des consommateurs, en périphérie des centres urbains.
- Dégradation de la qualité paysagère de la vallée du Lot et de l'entrée de ville de Villeneuve sur Lot avec un impact néfaste sur l'activité touristique.
- Augmentation du trafic routier et principalement de camions sur une zone sensible.

Pour toutes ces raisons nous demandons que soit réétudié le plan de développement économique du PLUI dans sa partie foncière pour cette zone.

Une autre utilisation de ces terrains à vocation agricole, dans le cadre d'un Plan Alimentaire De Territoire pour le Grand Villeneuvois, serait à même d'assurer un avenir économique durable favorisant la création d'emplois non délocalisables, en respectant l'environnement et la biodiversité, en assurant une alimentation biologique de qualité aux habitants du Grand Villeneuvois.

**Pour le groupe local d'Europe Écologie les Verts,  
Lionel Feuillas porte parole départemental**